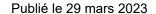


ID: 033-213302813-20230327-2023\_047-DE





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Session ordinaire – Séance du 27 mars 2023

Délibération n° 2023-047 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CONTROLE Z - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

### PRESENTS: 42

Mesdames, Messieurs: Alain ANZIANI, Thierry TRIJOULET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPAR, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES.

### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION: 4**

Mesdames, Messieurs: Emilie MARCHES À Thierry TRIJOULET, Marie-Ange CHAUSSOY À Joël GIRARD, Hélène DELNESTE À Thierry MILLET, Maria GARIBAL À Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENT(S): 3

Mesdames, Messieurs: Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Thomas DOVICHI.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur David CHARBIT** 

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le



ID: 033-213302813-20230327-2023\_047-DE

Monsieur Jean-Charles ASTIER, Conseiller municipal Délégué à la Jeunesse, Prévention et Relation avec le mouvement sportif, rappelle à l'Assemblée que le Bureau Info Jeunes (BIJ) de Mérignac a obtenu en 2021 le renouvellement de la labellisation pour l'accueil de jeunes et les échanges dans le cadre du Corps Européen de Solidarité.

Dans une société divisée par les différences, où l'Europe est perçue comme éloignée du quotidien des citoyens, le rapprochement des populations via des actions concrètes est un réel vecteur de tolérance, de compréhension mutuelle et d'appartenance à l'Europe.

Le Bureau Info Jeunes encourage la citoyenneté active, l'inclusion sociale et la responsabilisation des jeunes. Par le pôle Europe International, le BIJ informe les jeunes des possibilités de départ à l'étranger et met en place des actions de mobilité internationale.

En 2022, il a mené une quarantaine d'actions envers les jeunes, les familles et les professionnels : information au sein du Bureau Info jeunes et lors des sorties BIJ mobile ; événements tels que : ateliers et stands mobilité internationale, interventions en milieu scolaire, séminaires, campagnes en ligne, échanges de jeunes Erasmus+, volontariat Corps européen de solidarité.

L'association Contrôle Z est un partenaire privilégié des acteurs jeunesse municipaux puisqu'elle propose une expertise concernant l'aide à la conception et à la réalisation de projets Européens, en étant structure d'envoi pour le service volontaire européen et en organisant des séjours et échanges de jeunes en Europe.

En complément de cette expertise concernant les séjours et échanges européens, cette association réalise et coordonne des projets audiovisuels avec les jeunes (courts métrages, clips, documentaires) afin de favoriser des actions de prévention mais aussi leur ouverture culturelle, ou encore leur insertion sociale. Ces projets s'intègrent donc pleinement aux objectifs du dispositif des vacances apprenantes coordonné au sein du service jeunesse, réussite éducative et parentalité.

Le coût des prestations s'élève à 15 000 euros :

Activités	Montant
Ateliers et animations Vacances apprenantes (3200€ en février, 1500 € en avril, 1800€ en été et 1000€ en octobre)	7 500 €
Echange européen durant quartier libre	5 000 €
Animations durant quartier libre	2 500 €
TOTAL	15 000 €

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 16 mars 2023,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

#### DECIDE:

ARTICLE 1 : d'approuver les termes de la convention de partenariat telle que proposée ci-jointe ;

**ARTICLE 2:** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec l'Association Contrôle Z ainsi que tous les actes se référant à ce projet ;

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le



ID: 033-213302813-20230327-2023\_047-DE

ARTICLE 3 : que les crédits soient inscrits au budget principal 2023.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme Fait à Mérignac, le 27 mars 2023

El ...



Mini

<u>David CHARBIT</u> Secrétaire de séance

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.